

QUESTION SUR LA QUESTION

7^e ÉDITION

**La fabrique du droit
constitutionnel :**
**(re)interroger les concepts
structurants de la science
du droit constitutionnel**

Aix-en-Provence
vendredi 9 juin 2017

9 h - 17 h Salle des Actes
Faculté de droit
Aix-en-Provence



PROGRAMME

9 h

Ouverture du colloque

Philippe BONFILS, *Doyen de la Faculté de droit et de science politique,
Aix Marseille Université*

Sandrine MALJEAN DUBOIS, *Directrice de recherches au CNRS
Directrice de l'UMR 7318 DICE*

9 h 30

De la nécessité des concepts dans l'analyse du droit

Régis PONSARD, *Maître de conférences à l'Université de Reims*

I – RÉINTERROGER LES CONCEPTS CLASSIQUES

Entre maintien et transformation :

l'État, un concept encore structurant du droit constitutionnel ?

Luc HEUSCHLING, *Professeur à l'Université du Luxembourg*

La séparation des pouvoirs :

du concept politique à ses concrétisations juridiques

Stéphane MOUTON, *Professeur à l'Université de Toulouse 1 Capitole*

La justice constitutionnelle, la question des modèles

Mathieu CARPENTIER, *Professeur à l'Université de Toulouse 1 Capitole*

10 h 30 pause

Identifier un concept unique de « droits fondamentaux » ?

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, *Professeur à l'Université Paris Nanterre*

Quel concept de souveraineté de l'Etat

face aux organisations internationales d'intégration ?

Otto PFERSMANN, *Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Peut-on encore classer les régimes politiques ?

Arnaud LE PILLOUER, *Professeur à l'Université Paris Nanterre*

Les concepts politiques fondateurs :

libéralisme, démocratie et État de droit

Dominique ROUSSEAU, *Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

12 h 30 déjeuner

II – INTERROGER LES CONCEPTS NOUVEAUX

Le constitutionalisme multi-niveaux, quelle nouveauté ?

Quel apport ?

Thomas HOCHMANN, *Professeur à l'Université de Reims*

Le droit global. Quel objet ? Quel apport cognitif ?

Maxime ST-HILAIRE, *Professeur à l'Université de Sherbrooke*

**La subsidiarité,
nouveau paradigme de la répartition des compétences ?**

Arnaud DURANTHON, *Maître de conférences à l'Université de Strasbourg*

**Le droit constitutionnel européen,
un nouvel objet pour une nouvelle discipline ?**

Alexandre VIALA, *Professeur à l'Université de Montpellier*

15 h 30 pause

III – CONFRONTER LES CONCEPTS ANCIENS AUX CONCEPTS NOUVEAUX

L'ontologie du droit :

Droit dur c. droit souple/ Droit écrit c. droit spontané

Xavier MAGNON, *Professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

La structuration des normes :

hiérarchie des normes c. dialogue des juges

Patrick GAÏA, *Professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

La structuration des ordres juridiques :

monisme/dualisme c. réseaux-pluralisme

Baptiste BONNET, *Professeur à l'Université Jean Monnet-Saint Étienne*

L'exercice du pouvoir dans les ordres juridiques :

gouverner c. gouvernance

Marie-Anne COHENDET, *Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*



La 7^e édition de la Question sur la Question s'éloigne à la fois de Toulouse, pour être organisée pour la première fois à Aix-Marseille Université, ce qui est original, mais également de la question prioritaire de constitutionnalité, ce qui l'est moins. Elle se concentre une nouvelle fois sur le droit constitutionnel en tant que science et, plus précisément, sur les concepts structurants que celle-ci utilise. L'ambition du colloque est de dresser un état des lieux des concepts mobilisés par la doctrine constitutionnelle et de clairement expliciter le ou les sens qu'il convient d'en retenir sous un angle critique. Bien que la question puisse paraître comme relevant d'une certaine évidence, il n'en est pas moins utile d'insister sur la nécessité même de disposer de concepts dans l'analyse du droit.

À dresser une typologie des concepts utilisés par la doctrine constitutionnelle, il est possible de les présenter en fonction de leur nouveauté et de la concurrence qui existe entre les concepts classiques et les concepts nouveaux.

À partir de ces critères, il faut, en premier lieu, interroger les concepts classiques de la doctrine constitutionnelle qui n'ont pas fait l'objet de conceptualisation nouvelle et/ou concurrentielle ; tel est le cas de « l'État », de la « séparation des pouvoirs », de la « justice constitutionnelle », des « droits fondamentaux », des « régimes politiques », de la « souveraineté », de la « démocratie » et de l'« État de droit ». Si ces concepts sont classiques, ils n'en méritent pas moins d'être réinterrogés.

En deuxième lieu, des concepts nouveaux, non immédiatement concurrentiels avec les concepts classiques, sont récemment (ré)apparus et semblent devoir constituer de nouveaux concepts dominants ; tel est le cas du « constitutionalisme multi-niveaux », du « droit global », de la « subsidiarité » ou du « droit constitutionnel européen ».

En troisième et dernier lieu, certains concepts nouveaux apparaissent comme étant en concurrence immédiate avec des concepts classiques et ont pour ambition de se substituer à eux, tel est le cas du « droit mou » ou « droit souple », qui s'opposeraient au « droit dur », du « droit spontané » face au « droit positif », du « pluralisme » ou du « réseau » contre le « monisme » et le « dualisme », du « dialogue des juges » nouvelle figure de la « hiérarchie des normes » ou, enfin, de la « gouvernance » qui l'emporte aujourd'hui sur le terme de « gouverner ».

Inscription par courriel à laure.mistral@univ-amu.fr en indiquant
Nom/prénom/titre ou fonction/Université ou rattachement

date limite d'inscription *lundi 2 juin 2017*

INSTITUT LOUIS FAVOREU
GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES COMPARÉES
SUR LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

3, av. Robert Schuman

13628 Aix-en-Provence cedex 1 - France

Téléphone : 33 (0)4 42 17 29 55 / 56 - Télécopie : 33 (0)4 42 17 29 61